

TARIFS INDICATIFS
Mode MANDATAIRE
au 01/10/2024

Agence Bénouville - Ouistreham / Côte Fleurie / Nord Pays d'Auge / Val à Dunes
benouriva@agedorservices.com
Tél : 06 45 18 22 68



ASSISTANT DE VIE - NIVEAU A

Horaires d'interventions : de 9h à 19h	Tarif horaire TTC indicatif ⁽¹⁾	Dont coût horaire salarié indicatif ⁽¹⁾	Dont frais de mandat horaire HT	Dont TVA 20% sur frais de mandat	Coût TTC après crédit d'impôt**
Simulation pour des horaires de travail en semaine, de 8h à 19h					
A partir de 20h par semaine	27,94 €	15,86 €	10,07 €	2,01 €	13,97 €
A partir de 10h par semaine	28,94 €	15,86 €	10,90 €	2,18 €	14,47 €
Moins de 10h par semaine	29,94 €	15,86 €	11,73 €	2,35 €	14,97 €



ASSISTANT DE VIE - NIVEAU C

Aide pour se lever, faire sa toilette, s'habiller, préparer et prendre ses repas, se coucher, etc.	Tarif horaire TTC indicatif ⁽¹⁾	Dont coût horaire salarié indicatif ⁽¹⁾	Dont frais de mandat horaire HT	Dont TVA 20% sur frais de mandat	Coût TTC après crédit d'impôt**
Simulation pour des horaires de travail en semaine, de 7h à 20h					
A partir de 30h par semaine	26,00 €	17,16 €	7,37 €	1,47 €	13,00 €
A partir de 20h par semaine	29,00 €	17,16 €	9,87 €	1,97 €	14,50 €
A partir de 10h par semaine	30,00 €	17,16 €	10,70 €	2,14 €	15,00 €
Moins de 10h par semaine	31,00 €	17,16 €	11,53 €	2,31 €	15,50 €
Aide pour se lever, faire sa toilette, s'habiller, préparer et prendre ses repas, se coucher, etc.	Tarif forfait TTC indicatif ⁽¹⁾	Dont coût forfait salarié indicatif ⁽¹⁾	Dont frais de mandat forfait HT	Dont TVA 20% sur frais de mandat	Coût TTC après crédit d'impôt**
Simulation Forfaits					
Présence de nuit 12h ⁽²⁾	175,00 €	102,96 €	60,03 €	12,01 €	87,50 €
Présence Responsable de jour 12h ⁽³⁾	252,00 €	171,60 €	67,00 €	13,40 €	126,00 €
Présence 24h/24 ⁽⁴⁾	380,00 €	274,56 €	87,87 €	17,57 €	190,00 €
Garde active de nuit 12h ⁽⁵⁾	287,00 €	205,92 €	67,57 €	13,51 €	143,50 €

Nos tarifs indicatifs incluent l'évaluation des besoins à votre domicile, la recherche et la présélection des candidats, les formalités administratives liées à l'embauche des intervenants, les déclarations sociales, le versement des salaires et charges, l'établissement des bulletins de paie et l'assistance au quotidien.

(1) Tous nos tarifs sont indiqués sur la base d'hypothèses prenant en compte :

- la rémunération nette de l'assistant de vie (salaire conventionnel des assistants de vie A niveau III ou C niveau V avec majoration), les cotisations patronales et sociales aux taux légaux en vigueur et la participation aux frais de transport ;
- des frais de mandat standards moyens Age d'Or Services.

La détermination du salaire reste une prérogative du client particulier employeur. Ce dernier reste libre de l'augmenter à tout moment. Le salaire de l'intervenant et les charges sociales afférentes (inclus dans le prix TTC affiché) ne sont pas assujettis à la TVA. La TVA s'applique uniquement sur les frais liés au mandat de gestion proposé. Le taux de TVA appliqué est de 20%.

Les samedis, dimanches et jours fériés, une majoration de 20% du tarif TTC est appliquée. Le 1^{er} Mai, une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

Nos prestations « Assistant de vie » pouvant être prises en charge, sous conditions, par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), et dans certains cas par l'Assurance Maladie, les tarifs indiqués sont proposés pour les personnes bénéficiant de l'exonération de cotisations "aide à domicile - totale" telle que définie par l'Urssaf, c'est-à-dire pour les personnes titulaires de l'APA, les personnes âgées de plus de 60 ans et titulaires d'une carte d'invalidité (80%) ou attestation médicale d'incapacité à effectuer seul(e) les actes de la vie courante, les titulaires de la PCH. En l'absence de justificatif, ces tarifs TTC sont majorés de 20%. Pour plus de détails, contactez votre agence Age d'Or Services.

(2) Tarif proposé pour une nuit de 12 heures dont 8 heures de présence de nuit de l'intervenant avec une pièce séparée pour dormir.

(3) Tarif proposé pour 6 heures de présence responsable de l'intervenant.

(4) Tarif proposé pour une présence de jour de 12 heures (dont 6 heures de présence responsable de l'intervenant) et une nuit de 12 heures (dont 8 heures de présence de nuit avec une pièce séparée pour dormir).

(5) Tarif proposé pour une garde de nuit de l'intervenant qui reste à proximité de la personne aidée et qui ne dispose pas de chambre personnelle pour dormir.

Dans le cadre de l'emploi d'un salarié à domicile, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% sur les sommes versées, dans les conditions posées par l'article 199 sexdécies du CGI. Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale de chaque contribuable et du maintien de la législation en vigueur.

Attention : dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail, du code de la sécurité sociale et de la Convention collective du particulier employeur et de l'emploi à domicile.

TARIFS INDICATIFS
Mode PRESTATAIRE
au 01/10/2024

Agence Bénouville - Ouistreham / Côte Fleurie / Nord Pays d'Auge / Val ès Dunes
benouriva@agedorservices.com
Tél : 06 45 18 22 68



LIVRAISON DE REPAS ⁽⁶⁾

Horaires d'interventions : de 9h à 19h	Prix HT	Prix TTC TVA incluse *	Coût TTC après crédit d'impôt **
Formule déjeuner léger (3 composants) : Entrée, plat, laitage ou dessert	11,20 €	12,00 €	9,68 €
Formule déjeuner complet (4 composants) : Entrée, plat, laitage, dessert	11,67 €	12,50 €	10,10 €
Formule déjeuner léger et potage (4 composants) : Entrée, plat, laitage ou dessert Potage	12,14 €	13,00 €	10,55 €
Formule déjeuner complet et potage (5 composants) : Entrée, plat, laitage, dessert Potage	12,42 €	13,30 €	10,78 €
Formule déjeuner complet et dîner (7 composants) : Entrée, plat, laitage, dessert Potage, complément protéiné, dessert	14,49 €	15,50 €	12,81 €

⁽⁶⁾ Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, les prestations de livraison de repas, de courses et de collecte et livraison à domicile de linge repassé, doivent constituer un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors, le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible, exclusivement sur la partie livraison.



ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Aide dans le classement des papiers, l'écriture des courriers, etc.	Prix HT	Prix TTC TVA 10% incluse *	Coût TTC après crédit d'impôt**
1h	38,00 €	41,80 €	20,90 €

Prestation minimum de 1 h - Facturation uniquement du temps d'assistance



ASSISTANCE INFORMATIQUE

Apprendre à utiliser un ordinateur, un téléphone, des logiciels ou encore à utiliser des objets connectés pour la maison	Prix HT	Prix TTC TVA 20% incluse	Coût TTC après crédit d'impôt**
1h	38,00 €	45,60 €	22,80 €

Prestation minimum de 1 h - Facturation uniquement du temps d'assistance

L'offre **AGE D'OR SERVICES** s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations **AGE D'OR SERVICES** peuvent bénéficier d'une TVA réduite (*). Les services **AGE D'OR SERVICES** peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (**). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.



ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose un service dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

Horaires d'interventions : de 9h à 17h

Permanence téléphonique :

En dehors des heures d'ouverture de l'agence

Tél : 06 45 18 22 68

Accueil en agence :

Du lundi au vendredi

De 09 h à 17 h



*** : TVA réduite selon taux en vigueur**
cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts



**** : Crédit d'impôt 50%**
cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances



Les moyens de paiement :
Prélèvement, virement, chèque bancaire.

Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur :

L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité
45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le client bénéficiaire n'a pas de réponse, ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC), dont les coordonnées se trouvent sur le site www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation, le client bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire.

Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.